

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION
SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTÉ AU TRAVAIL
DE LA BOULANGERIE ET DE LA BOULANGERIE-PÂTISSERIE DE PARIS
ET RÉGION PARISIENNE – S.I.S.T.B.P.

35 rue Etienne Marcel - 75001 PARIS

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 18 juin, à l'issue du dernier Conseil d'Administration, les Sociétaires de l'Association dénommée « **Service Interentreprises de santé au travail de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie de Paris et Région Parisienne** » **S.I.S.T.B.P.**, **35 rue Etienne Marcel à Paris 1^{er}**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège du Syndicat des Boulangers du Grand Paris situé au 7 quai d'Anjou à Paris 4^{ème}, sur convocation du Président du Conseil d'Administration par courriel.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée, lors de son entrée dans la salle.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Franck THOMASSE a présidé l'Assemblée et a ouvert la séance à 9H00.

Messieurs JY. BOULLIER ET P. SOULARD présents et acceptants, ont été appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur DOLEY a été désigné comme Secrétaire et a déclaré accepter cette fonction.

Puis, le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée :

- un exemplaire des Statuts,
- un exemplaire de convocation à la présente Assemblée,
- la feuille de présence signée les sociétaires présents,



SD

F.T

JYB

L'ordre du jour de la réunion comporte l'examen des résolutions suivantes :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- I. Ouverture de la séance par le Président
- II. Présentation du rapport sur la gestion morale et financière de l'exercice 2025 :
 - a. Présentation du rapport d'activité du service 2025
 - b. Présentation du rapport du Trésorier 2025
- III. Présentation des rapports du Commissaire aux comptes
- IV. Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2025
- V. Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- VI. Situation des mandats :
 - a. Renouvellement des mandats des administrateurs et désignation des administrateurs représentant le collège employeurs et le collège salariés
 - b. Renouvellement des mandats des administrateurs membres du Bureau du CA
- VII. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant, par suite du départ en retraite du Commissaire aux comptes titulaire et de la démission de son suppléant
- VIII. Exposé du Président sur le budget prévisionnel 2026 et sur la fixation des quotes-parts pour 2027 au titre des différentes catégories de salariés et de bénéficiaires
- IX. Questions diverses

I. Ouverture de la séance par le Président Franck Thomasse :

Le Président salue et remercie les membres présents à l'assemblée. Il rappelle à tous l'importance de s'écouter mutuellement et de ne pas parler tous en même temps afin de garantir la clarté des débats. Après avoir présenté l'ordre du jour, il passe au premier point inscrit à celui-ci.

II. Rapport sur la gestion morale et financière de l'exercice 2024 :

Le Président donne la parole au Trésorier, qui présente le rapport financier, joint en annexe 1 au présent procès-verbal.

Le Président rappelle ensuite que le rapport annuel sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière du Service Interentreprises de Santé au Travail de la Boulangerie-Pâtisserie est présenté conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après avoir remercié le Trésorier pour sa présentation, le Président donne la parole au Directeur, qui présente son rapport d'activité, joint en annexe 2 au présent procès-verbal.

Aucune question n'étant soulevée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

RS

III. Présentation des rapports du Commissaire aux comptes :

Le Commissaire aux comptes présente son rapport à l'Assemblée Générale et indique que les comptes sont certifiés sans aucune réserve.

Après avoir répondu aux éventuelles questions de l'assemblée, le Président clôt ce point et passe au suivant de l'ordre du jour.

IV. Résolution 1 : approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2025 :

Mis aux voix, les rapports moral et financier, ainsi que le rapport d'activité du Directeur, sont approuvés à l'unanimité. En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à la convention réglementée conclue avec le Syndicat des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris concernant le loyer, l'Assemblée Générale approuve ladite convention à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Président clôt ce point et passe au suivant de l'ordre du jour.

V. Résolution 2 : décision d'affectation des résultats

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit 26 185 €, en report à nouveau débiteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après avoir épuisé les questions de l'assemblée, le Président clôt ce sujet et passe au point suivant de l'ordre du jour.

VI. Résolution 3 : situation des mandats :

a. Renouvellement des mandats des administrateurs et désignation des administrateurs représentant le collège employeurs et le collège salariés

Les mandats des administrateurs élus arrivant à leur terme, le Conseil d'administration propose la désignation des administrateurs suivants pour une durée de quatre (4) ans, conformément aux dispositions prévues par les statuts en vigueur :

SDO

F.T

JYB

Collège « Salariés » :

- Laurence Stuber (CFE, CGC AGRO)
- Philippe Soulard (CFTC)
- Abdelali Hammouti (UNSA FCDS)
- Sabrina Zinzus (CFDT)
- Didier Pieux (FO)
- Bernard Péculier (CGT)

Collège « employeurs » :

- Franck Thomasse (SDBGP)
- Philippe Gosselin (SDBGP)
- Jean-Yves Boullier (SDBGP)
- Sébastien Hayertz (SDBGP)
- Grégory Pailliette (SDBGP)
- Wilson Picques (FO)

b. Renouvellement des mandats des administrateurs membres du Bureau du CA

Sur proposition du Conseil d'administration, la composition suivante du bureau pour la prochaine mandature de quatre ans est soumise à l'approbation des membres de l'Assemblée générale :

- Président : Franck Thomasse
- Vice-Président : Sabrina Zinzus
- Secrétaire : Philippe Gosselin
- Trésorier : Laurence Stuber

À l'unanimité des membres présents et représentés, l'Assemblée générale approuve la désignation des membres du Conseil d'administration pour la nouvelle mandature, ainsi que la composition de son bureau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Après avoir épuisé les questions de l'assemblée, Le Président clôt ce sujet et passe au point suivant de l'ordre du jour.



VII. Résolution 4 : nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant, par suite du départ en retraite du Commissaire aux comptes titulaire et de la démission de son suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- de la démission de Monsieur Jean-Louis Decouche de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire en raison de son départ à la retraite ;
- de la démission de Monsieur Patrick Fournier de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant ;

constate la cessation de leurs mandats à compter du 18 juin 2026. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Vincent Decouche, domicilié 22, rue de Chazelles 75017 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2028.
- Monsieur Bastien Hiley, domicilié 93, Grande rue, 92310 Sèvres en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Vincent Decouche et Monsieur Bastien Hiley ont fait savoir qu'ils acceptent les fonctions qui leur sont confiées et déclarent n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible de faire obstacle à l'exercice de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Après avoir épuisé les questions de l'assemblée, il clôt ce sujet et passe au point suivant de l'ordre du jour.

VIII. Résolution 5 : exposé du Président sur le budget prévisionnel 2026 et sur la fixation des quotes-parts pour 2027 au titre des différentes catégories de salariés et de bénéficiaires :

a. Présentation du budget prévisionnel 2026 :

Le compte de résultat prévisionnel 2026, établi au 31 décembre 2025 se résume ainsi :

Produits totaux.....	798 600 €
Charges totales	798 136 €

La différence entre ces deux postes fait apparaître un résultat net prévisionnel excédentaire de 464 €, avant opérations comptables de fin d'exercice et avant impôt sur les sociétés.

Le Président indique que, comme chaque année, le service s'efforcera de développer la collecte des cotisations tout en maîtrisant les charges de fonctionnement. Toutefois, les coûts engendrés par le

SDO

F.T

JYB

dossier de certification ainsi que par le remplacement du médecin du travail coordinateur, jusqu'à l'arrivée de son successeur, alourdiront les frais de fonctionnement et pourraient générer un déficit au titre de l'exercice 2026. À ce jour, il est difficile d'en mesurer l'ampleur.

C'est pourquoi le compte de résultat prévisionnel 2026, annexé au présent procès-verbal (voir annexe 3 ci-jointe), est présenté à l'équilibre.

b. Fixation des Quotes-Parts pour l'exercice 2026 :

S'agissant de la fixation des quotes-parts pour l'année 2027, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de porter la cotisation annuelle à 105 € HT pour l'offre socle et l'offre spécifique.

Il est rappelé qu'à ce jour, le service n'a développé aucune offre complémentaire.

Libellé	Montant
Cotisation offre socle	105,00 HT par salarié
Offre spécifique Travailleurs Non-Salariés (Travailleurs indépendants, chefs d'entreprise non-salariés)	105,00 HT par TNS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Président clôt ce point et passe au suivant de l'ordre du jour.

IX. Question(s) diverse(s)

Les membres du Conseil d'administration présents demandent à la Direction et à son équipe de veiller au respect des principes d'équité et d'égalité de traitement entre les adhérents, quelle que soit leur taille, conformément à l'annexe du projet de service en cours..

Après avoir répondu aux questions posées par l'assemblée et constaté que l'ordre du jour était épuisé, le Président clôt la séance. Le présent procès-verbal est dressé et signé après lecture.

Le Président,
Franck THOMASSE

Le Directeur,
Sébastien DOLEY

Les scrutateurs,

 BOULLIER
JYB

Philippe Souillard

SDO/PV_AGO_2025.doc/2026_06_18



F.T

JYB